WWF Neuchâtel

CP 825
2002 Neuchâtel

Tél: +41 (0)32 969 26 46
Fax : +41 (0)32 724 28 80
wwf-ne@bluewin.ch
www.wwf.ch
Dons: CCP 20-8501-7

WWF for a living planet®

Neuchâtel, le 3 mai 2005

Service de l'aménagement du territoire
Tivoli 5
CP 46
2003 Neuchâtel

Concerne : Position du WWF-Neuchâtel concernant l'adaptation du chapitre 3.9 du plan directeur cantonal (nature et paysage).

Madame, Monsieur,

Le WWF-Neuchâtel souhaite avant tout vous remercier de la confiance que vous lui témoignez en lui soumettant le projet d'adaptation du chapitre 3.9 du plan directeur cantonal (nature et paysage) consacré à l'inventaire cantonal des biotopes, objets géologiques et sites naturels d'importance régionale que l'Etat entend mettre sous protection (ci-après ICOP).

Notre association accueille très favorablement l'ICOP qui intègre à notre avis les sites naturels les plus riches du canton en ce qui concerne la faune et la flore. Nous saluons à cette occasion la qualité du travail fourni par l'OCN et ses mandataires.

Nous estimons toutefois que les forêts et pâturages boisés du haut du canton devraient être mieux représentés dans l'ICOP. En effet, de nombreuses dolines sont en voie de comblement, voire pour certaines déjà comblées et de nombreux gouffres servent toujours de décharges sauvages. De plus, les forêts et pâturages boisés du haut du canton sont l'habitat d'oiseaux forestiers (grand tétras, gélinotte et bécasse, notamment) en forte régression et aux exigences écologiques élevées, notamment en termes de tranquillité, de qualité de l'habitat et de surface de celui-ci.

Nous estimons par conséquent que, tant la survie des oiseaux précités que la conservation des géotopes ne peut être assurée par la seule mise en place de l'ICOP, tel qu'il est présenté ici. Pour ne pas remettre en cause l'important travail effectué jusqu'ici, nous pensons que la conservation des géotopes et des oiseaux forestiers de montagne peut faire l'objet de plans de gestion séparés, auxquels nous souhaiterions toutefois que l'Etat s'attelle rapidement.

La faune vertébrée, en particulier les mammifères, les oiseaux et les poissons est la grande absente de l'ICOP, ce que nous déplorons. En effet, pour être réellement efficace, la protection de la nature ne peut qu'être envisagée de façon globale.

Nous saluons en revanche, la prise en compte de certains groupes d'invertébrés dans le cadre de l'ICOP car ces organismes sont souvent ignorés dans le cadre d'études écologiques.

L'inventaire des objets naturels en forêt (ci après IONF) appelle les remarques suivantes :

Parmi les critères énumérés au chapitre 2, il manque la présence de vieux arbres présentant de clairs signes de sénescence (branches mortes, cavités etc.). Ces derniers sont pourtant d'une

importance capitale pour toute la faune qui leur est associée, notamment les oiseaux cavernicoles, les chauves-souris et autres mammifères, ainsi que de nombreuses espèces d'invertébrés leur servant de nourriture.

Au chapitre 2.4.1, nous relevons les limites de la caractérisation strictement phytosociologique des forêts. En effet, la détermination des associations et alliances phytosociologiques est le plus souvent basée sur la flore composant la strate herbacée, à laquelle correspond, dans les conditions naturelles, une strate arborescente déterminée. Comme les forêts du canton sont soumises à l'influence de l'homme depuis des siècles, il s'agit donc de cartes de végétation potentielle. Il en découle que la strate arborescente ne correspond souvent pas à la strate herbacée, qui détermine le nom de l'association. On peut ainsi voir de superbes chênaies sur des surfaces caractérisées comme hêtraies d'un point de vue phytosociologique. Nous ne remettons pas en cause la validité scientifique de la méthode phytosociologique. Nous constatons seulement que cette façon de caractériser les milieux ne correspond pas à la réalité sur le terrain. Une cartographie de la végétation arborescente réelle qui tiendrait également compte de structures telles que les lisières étagées et les vieux arbres serait plus utile dans le cadre de la conservation de la nature.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée ici pour insister sur l'inquiétante raréfaction des arbres sénescents si nécessaires à la conservation de la biodiversité. Ces arbres se raréfient progressivement, que ce soit pour des raisons de gestion forestière (mise en lumière des surfaces de rajeunissement) ou de sécurité du public. A ce sujet, il convient d'adopter une véritable politique de maintien des vieux arbres. Des techniques d'élagage sélectif existent pour maintenir des vieux arbres en réduisant la place qu'ils occupent et en minimisant les dangers qu'ils pourraient faire courir au public (c.f. Juillerat et Vögeli 2004, « Gestion des vieux arbres et maintien des Coléoptères saproxyliques en zone urbaine et périurbaine » disponible au CSCF). Les méthodes proposées dans cette brochure, destinées en priorité au maintien des vieux arbres en ville, pourraient tout à fait inspirer la gestion des vieux arbres en forêt. La conservation des vieux arbres doit être un souci dans toutes les forêts et pas uniquement dans les réserves forestières.

Nous regrettons enfin que la faune ne soit pas prise en compte pour la caractérisation des milieux forestiers.

En résumé, même si nous ne pouvons que saluer le travail effectué et la volonté de l'Etat de conserver les milieux les plus intéressants pour la faune et la flore, nous devons regretter le manque d'approche globale. En effet, nous constatons une différence de traitement entre les milieux ouverts et les milieux forestiers, ainsi qu'entre la « grande » et la « petite » faune. Nous nous permettons d'y voir le reflet de la sectorisation des services de l'Etat dont dépend la conservation de la nature au sens large. A notre avis, cette dispersion nuit à une vision d'ensemble pourtant indispensable. Nous appelons de nos vœux une meilleure collaboration entre les différents services.

En vous remerciant d'avance de prendre nos remarques en considération, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le WWF-Neuchâtel

Sylvie Barbalat

Secrétaire régionale